

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

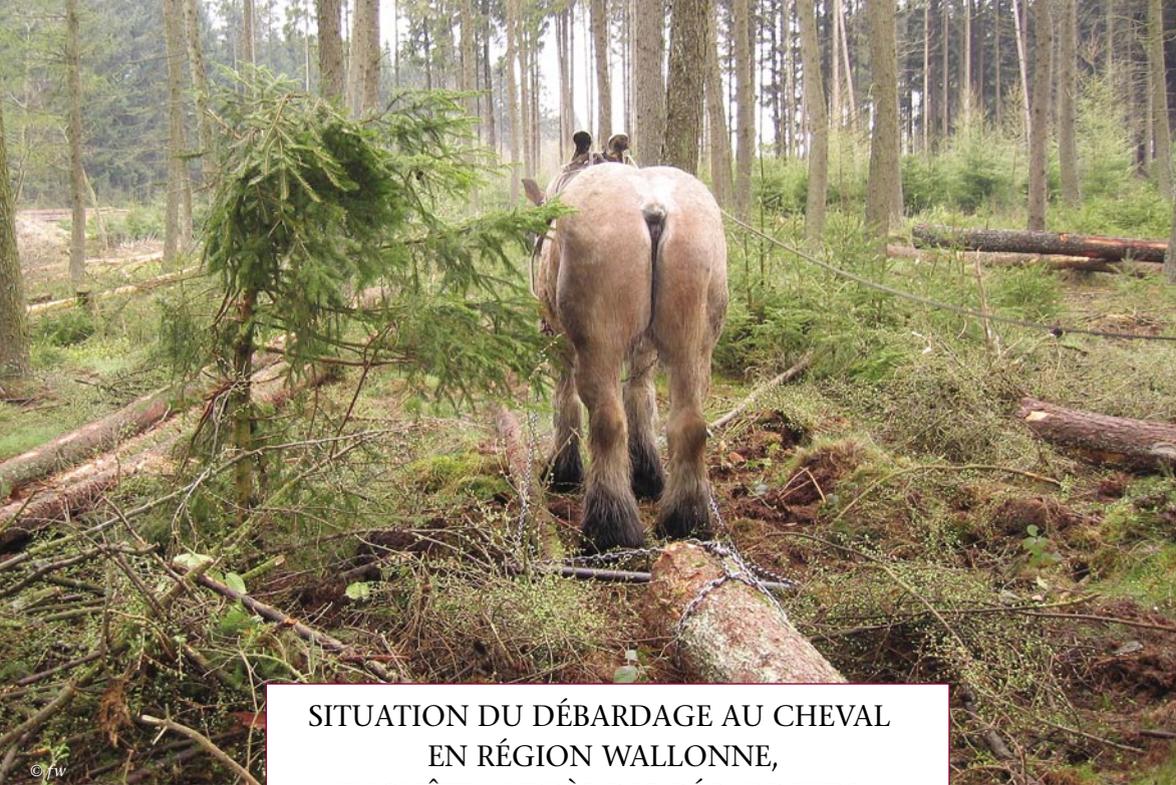
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



SITUATION DU DÉBARDAGE AU CHEVAL EN RÉGION WALLONNE, ENQUÊTE AUPRÈS DES DÉBARDEURS

YVES THÉRER

Le débardage au cheval est une réalité économique en Région wallonne. Les conditions de travail et de vie des acteurs de la filière, les caractéristiques des entreprises, les équipements utilisés ou encore les perspectives d'avenir de ce métier sont relatés dans le présent article qui reflète les résultats de la première phase d'une enquête menée dans le cadre du programme Interreg III lié à la traction chevaline.

Si le cheval de débardage se raréfie nettement dans les pays voisins, sa situation est loin d'être similaire en Région wallonne. Le nombre de débardeurs au cheval qu'on y rencontre est, par exemple, équivalent à celui de la France, alors que la surface forestière française est 28 fois supérieure à la nôtre. Mais, malgré la présence encore marquée du cheval dans nos forêts, il y a lieu de constater un déclin progressif de cette activité depuis quelques années déjà. Cette régression de l'activité s'accompagne

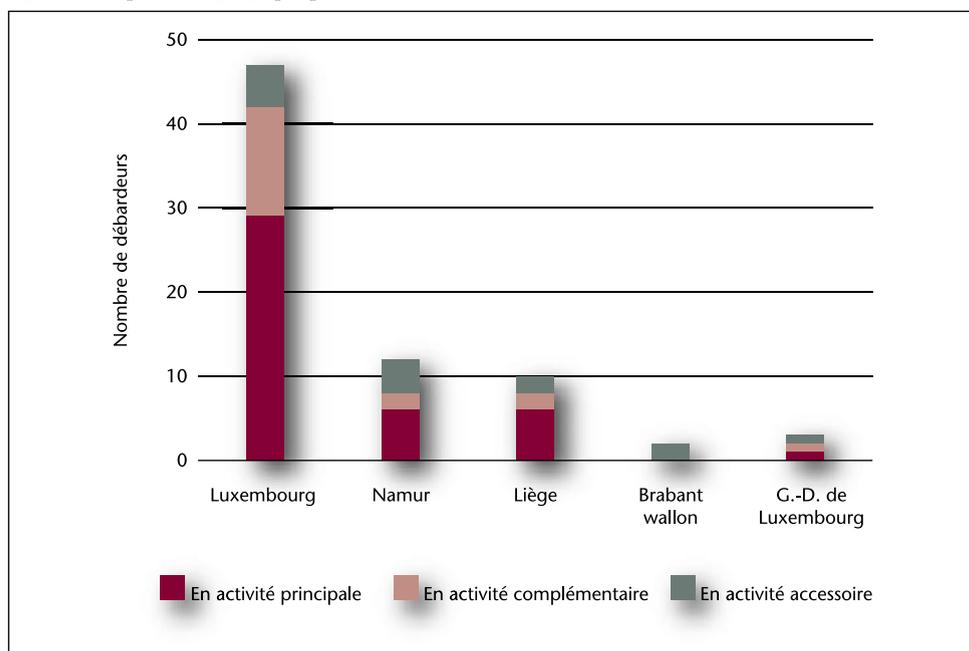
du risque de la voir totalement disparaître dans les décennies à venir avec, parallèlement, l'oubli des techniques d'utilisation du cheval – techniques qui sont pourtant reconnues au niveau international. L'étude réalisée et présentée ici, participe à un projet visant à briser la spirale négative qui mine le métier. Elle cherche également à recréer une réserve de professionnels de la traction chevaline, capables de rencontrer la demande et de valoriser leur savoir-faire dans de nouveaux débouchés.

Pour atteindre cet objectif, un maximum d'acteurs directs et indirects de la filière du « débardage au cheval » ont été contactés. Les entreprises, les fédérations, les pouvoirs publics et diverses institutions ont été interrogés afin qu'un programme d'actions puisse être mis en place et qu'il soit en phase avec des intérêts clairement manifestés par chacun des représentants du secteur. La consultation systématique a été retenue comme l'outil de travail le plus approprié pour légitimer les analyses, les conclusions et les propositions formulées au terme de notre étude. La volonté profonde des « enquêteurs » étant que les résultats présentés soient bel et bien le reflet des desiderata des acteurs concernés.

LE DÉBARDEUR

Afin de bien cerner les manques et les atouts de ce secteur d'activité, il est indispensable de savoir par qui et comment il est représenté. En Région wallonne, 91 personnes ont été identifiées comme étant clairement actives dans le domaine du débardage au cheval. Majoritairement installées en Province du Luxembourg (figure 1), elles sont réparties de la manière suivante : 42 débardeurs ont été recensés en activité principale, 18 en activité complémentaire et 14 en activité accessoire. Ceux dont le débardage au cheval n'est pas l'activité principale exercent des professions additionnelles assez variées,

Figure 1 – Répartition géographique des débardeurs en activité.



mais s'inscrivant toutes dans le domaine du bois, de la nature ou des chevaux : exploitant forestier, débardeur salarié, agriculteur, bûcheron, éleveur et commerçant de chevaux, maréchal ferrant, menuisier, élagueur, attelage et démonstration avec d'anciennes machines agricoles...

Le débardeur est souvent détenteur d'un diplôme de type « études professionnelles », qui ne semble pas toujours bien adapté aux besoins réels de la profession. En effet, l'absence d'une formation spécifique en gestion, en comptabilité ou encore en informatique semble le défavoriser dans la gestion de son entreprise. Certains ignorent, par exemple, la proportion d'impôts et de taxes dans leur chiffre d'affaire... L'importante fracture numérique montre toute la nécessité de dispenser une formation adaptée au contexte actuel de la société.

D'autre part, ces hommes, passionnés par leur métier, s'interrogent sur l'avenir de leur profession. Contrairement aux idées reçues, l'âge moyen des débardeurs n'est pas tellement élevé puisque compris entre 40 et 50 ans. La figure 2 détaille la répartition des âges en fonction du type d'activité. Il est intéressant de remarquer que pour les débardeurs en activité principale, la classe d'âge la plus représentée après la 40-50 ans est la classe 30-40 ans. Le métier est donc encore actuellement représenté par des débardeurs « jeunes » qui doivent impérativement assurer leur avenir.

L'ÉQUIPEMENT

Le principal élément qui accompagne le débardeur est bien évidemment le cheval.

L'enquête a pu déterminer que le nombre de chevaux en fonction dans le cadre du débardage en forêt est approximativement de 220. La race la plus utilisée est sans conteste l'Ardennais, suivie du Trait belge et enfin du Brabançon (figure 3).

Pour seconder leurs chevaux, beaucoup de débardeurs se sont équipés d'un tracteur muni d'une pince ou d'un treuil. L'intérêt de l'association cheval/machine, reconnu de tous et depuis bien longtemps, a en effet incité 80 % des débardeurs exerçant en activité principale et 50 % de ceux exerçant en activité complémentaire ou accessoire à s'équiper de matériel mécanisé.

CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES

Les principales raisons qui ont poussé les entrepreneurs à se lancer dans le débardage au cheval sont souvent les mêmes. Il s'agit essentiellement d'une histoire de passion et d'amour pour les chevaux et la forêt. Les autres raisons invoquées sont le goût de l'indépendance, l'héritage paternel et « la nécessité d'un travail pour vivre ».

La moitié des débardeurs aujourd'hui en activité exercent depuis plus de vingt ans. Ils sont quasiment tous indépendants en personne physique et l'installation de leur entreprise s'est généralement faite en solitaire ou éventuellement avec l'aide d'un conjoint ou d'un membre de la famille. Par ailleurs, très peu de débardeurs travaillent avec un associé et aucun n'a bénéficié de l'aide d'un organisme de soutien ou d'un ancien employeur pour lancer son entreprise.

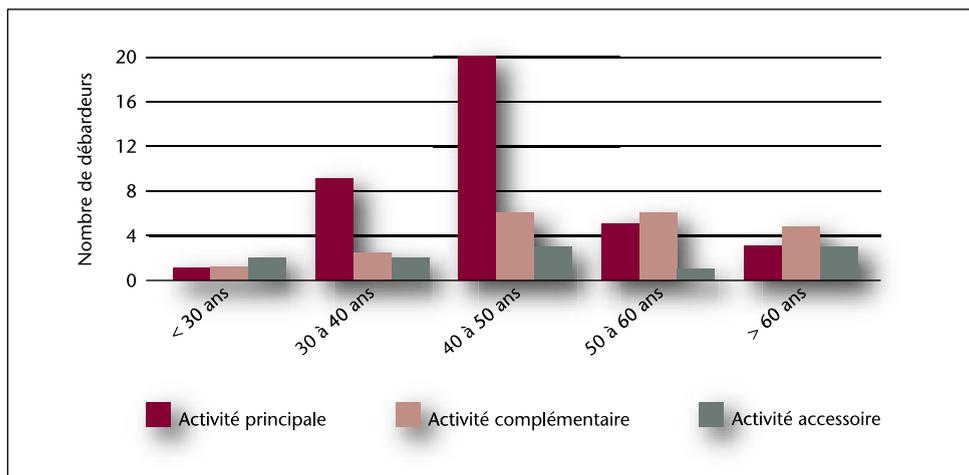


Figure 2 – Répartition par âge des débardeurs en activité.

En forêt, la moitié des débardeurs travaillent seuls et 25 % utilisent de manière régulière un salarié, un indépendant ou un membre de la famille. Les 25 % restant se font aider de manière plus exceptionnelle. Pourtant, plusieurs débardeurs souhaiteraient travailler avec un collaborateur de manière plus régulière. Ils cherchent pour cela un associé indépendant car les coûts liés à un travailleur salarié ne leur semblent pas abordables.

Le côté solitaire de la profession observé sur le terrain se traduit également dans les relations entre confrères. Il n'y a que très peu de publicité commune, de mise en commun de moyens de production ou de sous-traitance pour un collègue... Les relations professionnelles entre débardeurs sont plutôt d'ordre concurrentiel, vu la restriction des terres. Et cet aspect solitaire est encore certainement renforcé par la charge de travail qui leur est imposée. En effet, en comptant le temps consacré à l'entretien des chevaux et aux déplacements qui peuvent aller jusqu'à 50 kilo-

mètres de leur habitation, la majorité des débardeurs déclarent travailler plus de 50 heures par semaine en moyenne et la moitié d'entre eux de 70 à 90 heures.

La mobilité des débardeurs est assez importante puisque 45 % d'entre eux travaillent dans un rayon de 50 kilomètres autour de leur domicile (figure 4).

Notons encore que 85 % des entreprises ne possèdent pas de fichier clients. En effet, il existe une sorte de relation de fidélité par rapport au client puisqu'il apparaît que 65 % des débardeurs ont moins de six clients réguliers et que pratiquement 30 % des débardeurs travaillent en sous-traitance exclusive pour un seul marchand de bois (figure 5).

OÙ RETROUVE-T-ON LES CHEVAUX ?

Les débardeurs réalisent différents types de travaux mais la majorité œuvrent exclusivement ou principalement en résineux,

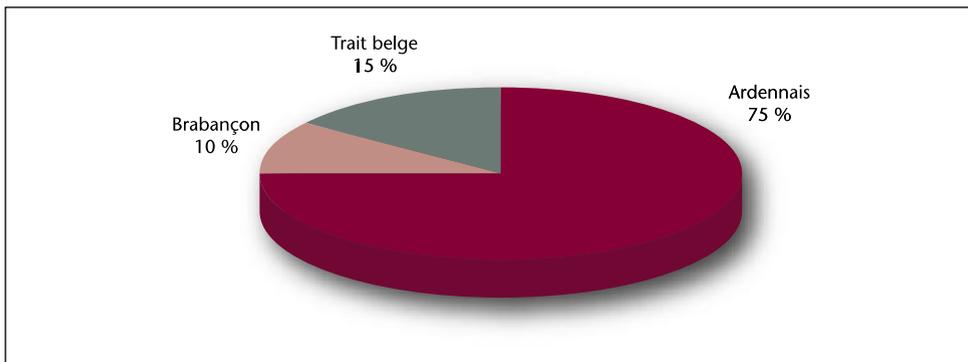


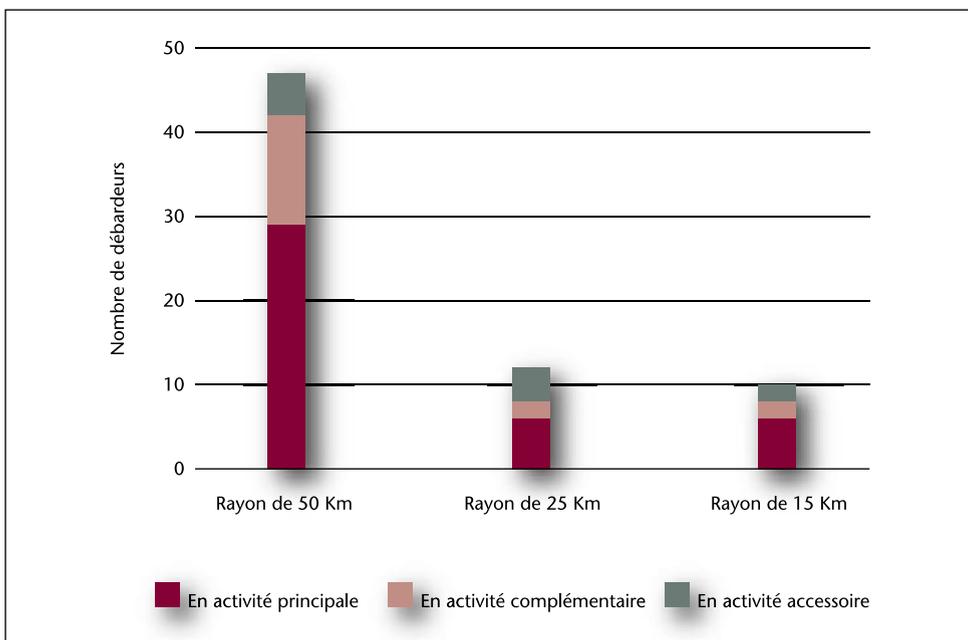
Figure 3 – Proportion des races de chevaux utilisées dans le débardage.

essentiellement dans les trois premières éclaircies mais sans prépondérance pour l'une d'elles. 15 % d'entre eux opèrent en feuillus de manière assez régulière.

Pour ce qui est des conditions de travail, 90 % des débardeurs réalisent des tra-

voux en conditions difficiles, mais dans des proportions très variables d'un débardeur à l'autre, certains allant même jusqu'à refuser tout travail en pente forte ou sur terrain fangeux. Le caractère polyvalent du cheval pour travailler en terrain difficile est reconnu mais, grâce à

Figure 4 – Rayon d'activité des débardeurs au cheval.



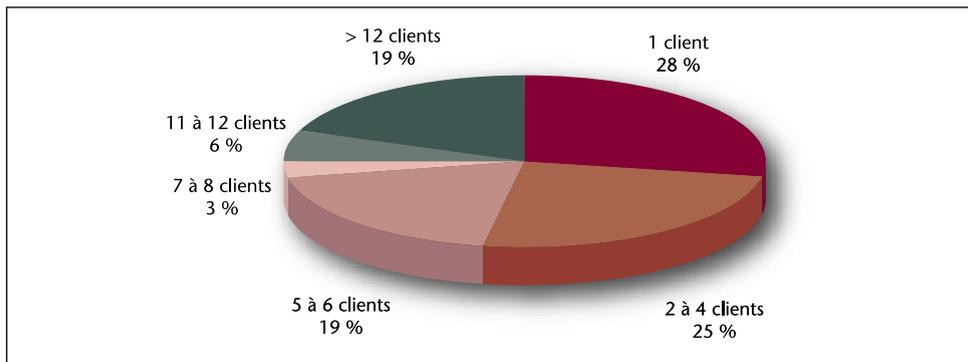


Figure 5 – Répartition des débardeurs en fonction du nombre de leurs clients réguliers.

ses nombreuses qualités, il a également sa place dans les terrains dits « faciles ». La figure 6 exprime la proportion de travail réalisée dans les différents types de terrain et montre, par exemple, que seuls 15 % des prestations réalisées le sont dans les fanges.

En matière de répartition géographique du travail, 30 % des débardeurs exercent également à l'étranger, essentiellement au Grand-Duché de Luxembourg et dans une moindre mesure en France. Le savoir-faire belge dans le domaine du débardage au cheval est en effet largement reconnu et apprécié à l'étranger.

CÔTÉ FINANCES

À propos des finances proprement dites de l'entreprise, seuls 10 % des débardeurs déclarent avoir des problèmes de trésorerie (bénéfices trop faibles, redressement fiscal...). Cependant, la moitié d'entre eux considèrent que la survie de leur entreprise est en danger. Les principaux risques cités sont la diminution du marché et la rude concurrence.

À peine 20 % de débardeurs estiment qu'il n'y a aucun risque à moyen terme pour la pérennité de leur entreprise. Mais de manière assez contradictoire à ce qui précède, 72 % des débardeurs interrogés estiment leur activité viable, ayant comme principal indicateur les rentrées financières.

Sur la façon dont sont appréhendés les mois à venir, très peu de débardeurs envisagent de développer leur entreprise, ils souhaitent majoritairement maintenir l'équilibre actuel. Et aucun débardeur parmi ceux interrogés n'envisage d'arrêter ses activités de débardage à court terme.

POURQUOI LES EXPLOITANTS FORESTIERS FONT-ILS APPEL AUX CHEVAUX ?

Les nombreux avantages environnementaux des chevaux pour le débardage sont reconnus et estimés de tous. Leur capacité à travailler en ne faisant que peu ou pas de dégâts au sol et aux arbres de réserve est un élément majeur. L'absence

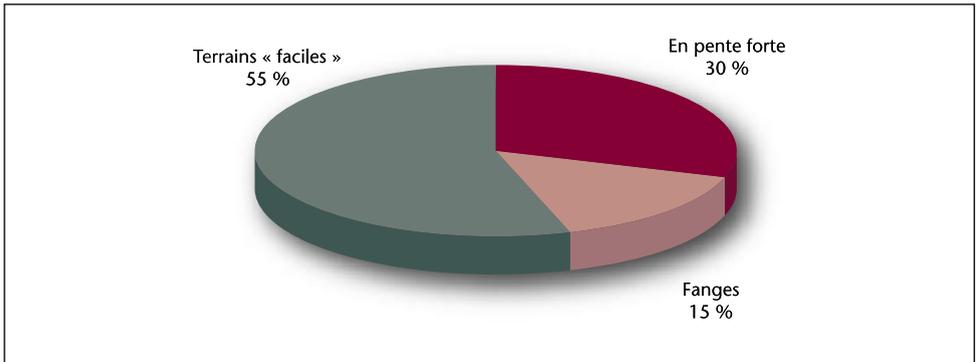


Figure 6 – Répartition de la quantité moyenne de travail (volume exploité) effectuée dans différents types de terrain.

de pollutions sonores et atmosphériques est aussi très appréciée, tout comme l'économie d'énergie qu'ils engendrent.

Les exploitants font donc appel à ce type d'entreprise pour ménager les arbres de réserve et les sols, mais leur choix tient également à d'autres raisons. Cela peut être pour pallier à une impossibilité technique de faire entrer des machines dans la forêt, pour une question de meilleure rentabilité, pour une nécessité de sortir les bois en long ou encore parce qu'imposé par le cahier des charges d'exploitation.

Et parallèlement aux motifs qui les incitent à faire appel à un débardeur au cheval, les exploitants retrouvent dans les prestations du cheval diverses qualités comme un travail bien réalisé, le respect des délais, l'efficacité, la rentabilité.

Parmi les exploitants forestiers interrogés, la moitié d'entre eux pensent que les raisons qui favorisent l'emploi des chevaux sont d'ordre économique ; que le cheval est tout à fait rentable jusqu'à la troisième éclaircie.

Ils sont également 50 % à penser que des raisons d'ordre social interviennent dans le choix de faire appel à des chevaux. Citons la conservation d'une profession dans la filière, les relations amicales voire familiales avec des débardeurs ou encore le maintien d'une tradition. Mais la raison qui les rend unanimes concerne les avantages environnementaux du cheval. Pour certains marchands, cet aspect est décisif car un propriétaire satisfait de l'exploitation est souvent un futur client.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA PROFESSION

Dans les conditions actuelles, beaucoup de débardeurs ne sont pas très optimistes car ils estiment que le cheval devra s'incliner face à la mécanisation de plus en plus présente et de plus en plus perfectionnée. La moitié d'entre eux pensent aussi qu'ils ne pourront plus exercer que dans les mauvaises conditions telles que les fanges et les pentes fortes. Quant aux raisons de ce déclin, des aspects purement économiques sont invoqués et complétés

par d'autres considérations parfois plus subjectives :

- l'intérêt du billonnage qui augmente suite à la moindre qualité des bois d'éclaircies ;
- le bradage des prix suite au suréquipement en machines qu'il faut rembourser ;
- l'attrait plus important des jeunes pour les machines ;
- les bons conducteurs de chevaux sont de plus en plus rares ;
- les plantations à larges écartements associées aux coupe-feux systématiques favorisent la mécanisation ;
- le travail serait trop physique pour « les jeunes d'aujourd'hui ».

Quant aux exploitants, ils ont aussi leur avis sur la question. Ils pensent que dans l'immédiat, pour le cheval, il n'existe pas d'autre place en forêt que dans le débardage des bois en long. En réalité, les exploitants sont assez pessimistes sur l'avenir à moyen terme des chevaux en forêt car le combat face aux machines semble inégal. D'autant que les plantations résineuses à larges écartements favorisent inévitablement le billonnage car la qualité des bois produits n'est pas compatible avec une exploitation des bois en long. Associé au fait qu'ils pensent que le métier de débardeur au cheval intéresse de moins en moins de jeunes, ils en concluent que la réduction du nombre de débardeurs se fera de manière « naturelle » dans les prochaines années.

Finalement, il semble que ce soit la diminution de l'exploitation en long qui soit le véritable danger pour l'avenir du cheval en forêt. En effet, si le cheval reste économiquement rentable dans l'exploitation en long des trois premières éclaircies, il devient inutile dans les exploitations en

billons. Et ce type d'exploitation est sans doute amené à se développer de plus en plus dans les années à venir. En effet, le couple abatteuse/porteur utilisé pour exploiter les coupes résineuses est une méthode de travail qui prend de plus en plus d'ampleur et qui semble irréversible. Les aspects qui jouent en sa faveur sont la forte réduction des frais de transport et de découpe, la réglementation de plus en plus stricte dans le transport des bois en long (en France, pour le transport, la longueur des grumes est limitée à 14 mètres), les plantations à larges écartements ou encore la généralisation des layons d'exploitation. Dans l'avenir, les scieries auront besoin de plus en plus de billons standards de 4, 5 et 6 mètres. Avec cette demande, les exploitants forestiers pourront optimiser leurs produits finis lors de l'exploitation forestière et diminuer les frais de transport. Les billons de 2 mètres pourris, par exemple, pourront être envoyés directement à l'usine de panneaux et ne feront plus le détour via la scierie.

Le billonnage est un aspect jugé important par les débardeurs, au même titre que les larges écartements. Mais l'ampleur et la résolution de ces problèmes dépassent les limites de cette étude.

FAUT-IL PRENDRE DES MESURES EN FAVEUR DU CHEVAL ?

L'avis des débardeurs concernant les aides directes est assez partagé. Certains estiment que les primes des pouvoirs publics, telles que des primes à l'installation pour attirer les jeunes ou des primes directes aux débardeurs en activité, seraient les bienvenues pour sauver la profession. D'autres considèrent que les primes faussent le marché,

entraînent une perte d'indépendance et ne sont bénéfiques qu'aux « profiteurs ».

De nombreux débardeurs proposent plutôt des mesures indirectes qui permettraient de favoriser l'utilisation du cheval en forêt ou de développer diverses activités. Ces propositions sont assez variées :

- un meilleur respect des cahiers des charges et une surveillance des chantiers renforcée ;
- une diminution des charges sociales afin d'utiliser cet argent à une autre finalité (engager quelqu'un dans des conditions financières supportables, par exemple) ;
- une meilleure entente entre les débardeurs afin d'éviter le bradage des prix ;
- une association de débardeurs pour une meilleure promotion de la profession ;
- une limite d'accès pour les machines en forêt, voire une interdiction d'accès pour les machines trop inadaptées aux éclaircies résineuses ;
- un travail directement effectué pour les producteurs afin d'éviter les trop nombreux intermédiaires ;
- la mise en place de formations ;
- l'interdiction du billonnage lorsque la qualité des bois ne le justifie pas ;

- éviter de prôner les larges écartements qui favorisent le billonnage.

Par ailleurs, tous les intervenants sont unanimes pour dire que la subvention au débardage au cheval actuellement en vigueur en Région wallonne est inadaptée et inefficace.

CONCLUSION

Même si l'optimisme n'est pas forcément de rigueur chez bon nombre d'intervenants et si le déclin du débardage au cheval est clairement amorcé, la situation est loin d'être désespérée et plusieurs éléments permettent d'affirmer que le débardage au cheval possède encore un avenir en Région wallonne. D'autant que, dans une optique de gestion durable, la mécanisation semble avoir atteint ses propres limites et que le rendement à tout prix doit dès lors être reconsidéré.

L'heure est sans doute venue pour un équilibre entre la mécanisation et les techniques plus respectueuses de l'environnement, plus humaines également. Dans



ce contexte, il semble que les projets de gestion des sites Natura 2000 pourraient être un levier intéressant pour la diversification de l'utilisation du cheval en forêt.

Enfin, cette étude a permis de mettre en lumière des pistes concrètes et intéressantes pour pérenniser l'usage de la traction chevaline et ainsi conserver notre potentiel de production forestière. Parmi ces pistes, il y a la mise en place d'une structure de lobbying dont les fonctions principales seraient la promotion du débardage et des débardeurs au niveau des décideurs potentiels (propriétaires privés et publics, gestionnaires privés et publics, exploitants forestiers...) et l'analyse des créneaux de diversification des activités du cheval en forêt :

- l'étude des possibilités via les projets Life, Natura 2000 et parcs naturels ;
- l'étude des diversifications entreprises à l'étranger, notamment en Allemagne, accompagnée de tests d'applicabilité en Région wallonne ;
- l'étude des possibilités d'intégration du cheval dans les méthodes d'exploitations en billons et essais de faisabilité sur base d'un modèle suisse notamment.

Une autre piste est la mise en place d'une formation visant à offrir au débardeur toutes les connaissances indispensables pour exercer son métier et gérer son entreprise. C'est-à-dire qu'il lui faut acquérir une parfaite connaissance et maîtrise du cheval pour le débardage, mais aussi des machines complémentaires et indispensables. Une bonne connaissance de la forêt ainsi que la maîtrise des éventuelles techniques de diversification qui pourraient émaner du point précédent sont également indispensables. De plus, pour assurer la gestion de son entreprise et sa place dans la société actuelle, l'usage de base des outils de

comptabilité et d'informatique doit être enseigné.

Enfin, une dernière piste est la reconnaissance de l'« intérêt public » du cheval puisque tous les intervenants reconnaissent les avantages environnementaux du débardage au cheval. La façon la plus efficace serait peut-être le versement au propriétaire d'une indemnité forfaitaire au mètre cube sorti par un cheval, tel que cela se pratique au Grand-Duché de Luxembourg.

Si les débardeurs veulent continuer à vivre de leur passion et pérenniser le patrimoine de leur savoir-faire, ils devront redéfinir un nouvel équilibre entre les exigences de la modernité et les apports d'une profession ancestrale. Défi difficile mais réalisable. Le secret de la réussite réside inévitablement dans une prise de conscience, mais aussi dans un changement de mentalité de la part de tous les acteurs de la filière. ■

Cet article est issu d'une enquête réalisée dans le cadre du projet Interreg III «Valorisation des métiers liés à la traction chevaline et leur promotion sociale, culturelle, économique et environnementale ». Il est réalisé en Wallonie en partenariat avec le Comité subrégional de l'emploi et de la formation de la Province de Luxembourg, le Centre européen du Cheval de Mont-le-Soie, le Comité européen des chevaux de débardage (CECD) et la Foire de Libramont.

YVES THÉRER

yves.therer@forem.be

Wallonie-Bois

rue de Fonteny Maroy, 23

Zoning de Flohimont

B-6800 Libramont